

Réf : DGS/SAJ/E-2024-74

ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE
DE L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS

SCRUTIN DU LUNDI 02 DECEMBRE AU MERCREDI 04 DECEMBRE 2024

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L712-3, L712-4, L712-5, L719-6, L719-1, et L719-2 ;
- Vu** les articles D719-1 et suivants du Code de l'Éducation relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, composition des collèges électoraux et modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils ;
- Vu** les statuts de l'Université d'Orléans ;
- Vu** l'arrêté-cadre DGSSAJE2024-38 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique pour les élections aux conseils centraux de novembre et décembre 2024 en date du 25 juin 2024 ;
- Vu** l'avis favorable du comité électoral consultatif réuni en date du 12 juin 2024 ;
- Vu** l'avis favorable du comité social d'administration de l'université d'Orléans en date du 24 juin 2024 ;
- Vu** l'arrêté DGSSAJE2024-40 relatif aux élections des représentants des personnels au conseil d'administration et aux commissions du conseil académique de l'Université d'Orléans en date du 15 juillet 2024 ;
- Vu** l'arrêté rectificatif DGSAJE2024-46 relatif aux élections des représentants des personnels au conseil d'administration et aux commissions du conseil académique de l'Université d'Orléans ;
- Vu** les candidatures déposées ;
- Vu** l'avis du comité électoral consultatif réuni en date du 14 novembre 2024 ;
- Vu** l'arrêté DGSSAJE2024-59 relatif à la recevabilité des listes candidates aux élections des représentants des personnels au conseil d'administration et aux commissions du conseil académique de l'université d'Orléans en date du 15 novembre 2024 ;
- Vu** le procès-verbal de dépouillement du scrutin.

LE PRESIDENT

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège des professeurs et personnels assimilés (collège A) / Disciplines juridiques, économiques et de gestion

Les deux sièges sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, possibilité de listes incomplètes sans panachage.

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	32
Nombre d'émargements	26
Nombre d'enveloppes de vote	26
Taux de participation	81,25%
Nombre de votes blancs	3
Nombre de suffrages valablement exprimés	23

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Une ambition renouvelée pour notre université	23 100,00%	1. CAMELIA TURCU	ELU
		2. CLEMENT FRANCOIS	ELU

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « Une ambition renouvelée pour notre université » présentée par Eric BLOND :

- TURCU Camélia
- FRANCOIS Clément

Article 2 : Collège des professeurs et personnels assimilés (collège A) / Lettres, sciences humaines et sociales

Les deux sièges sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, possibilité de listes incomplètes sans panachage.

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	32
Nombre d'émargements	28
Nombre d'enveloppes de vote	28
Taux de participation	87,50%
Nombre de votes blancs	6
Nombre de suffrages valablement exprimés	22

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Une ambition renouvelée pour notre université	22 100,00%	1. NOELLINE CASTAGNEZ	ELU
		2. THIERRY ROBIN	ELU

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « Une ambition renouvelée pour notre université » présentée par Eric BLOND :

- CASTAGNEZ Noëlline
- ROBIN Thierry

Article 3 : Collège des professeurs et personnels assimilés (collège A) / Sciences et technologies

Les huit sièges sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, possibilité de listes incomplètes sans panachage.

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges à pourvoir	8
Nombre d'électeurs inscrits	165
Nombre d'émargements	125
Nombre d'enveloppes de vote	125
Taux de participation	75,75%
Nombre de votes blancs	35
Nombre de suffrages valablement exprimés	90

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Une ambition renouvelée pour notre université	90 100,00%	1. FABRICE FOUCHER	ELU
		2. ISABELLE GILLAIZEAU	ELU
		3. CHRISTOPHE SINTUREL	ELU
		4. CATHERINE MURA	ELU
		5. MATHIEU LIEDLOFF	ELU
		6. ESTELLE KOGA	ELU
		7. FABIEN HALTER	ELU
		8. MAGALI RIBOT-BARRE	ELU

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « Une ambition renouvelée pour notre université » présentée par Eric BLOND :

- FOUCHER Fabrice
- GILLAIZEAU Isabelle
- SINTUREL Christophe
- MURA Catherine
- LIEDLOFF Mathieu
- KOGA Estelle
- HALTER Fabien
- RIBOT-BARRE Magali

Article 4 : Collège des professeurs et personnels assimilés (collège A) / Disciplines de santé

Le siège est attribué au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	9
Nombre d'émargements	8
Nombre d'enveloppes de vote	8
Taux de participation	88,88%
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	8

	Nbr de suffrages		Résultat
MARC VERIN (Une ambition renouvelée pour notre université)	8	100,00%	ELU

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « Une ambition renouvelée pour notre université » présentée par Eric BLOND :

➤ VERIN Marc

Article 5 : Collège des personnels habilités à diriger des recherches qui n'appartiennent pas au collège précédent (collège B) / Disciplines juridiques, économiques et de gestion

Le siège est attribué au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	12
Nombre d'émargements	10
Nombre d'enveloppes de vote	10
Taux de participation	83,33%
Nombre de votes blancs	4
Nombre de suffrages valablement exprimés	6

	Nbr de suffrages		Résultat
DJAMEL KIRAT (Une ambition renouvelée pour notre université)	6	100,00%	ELU

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « Une ambition renouvelée pour notre université » présentée par Eric BLOND :

➤ KIRAT Djamel

Article 6 : Collège des personnels habilités à diriger des recherches qui n'appartiennent pas au collège précédent (collège B) / Lettres, sciences humaines et sociales

Le siège est attribué au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	4
Nombre d'émargements	2
Nombre d'enveloppes de vote	2
Taux de participation	50,00%
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	2

	Nbr de suffrages		Résultat
CATHERINE LANOE (Une ambition renouvelée pour notre université)	2	100,00%	ELU

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « Une ambition renouvelée pour notre université » présentée par Eric BLOND :

➤ LANOE Catherine

Article 7 : Collège des personnels habilités à diriger des recherches qui n'appartiennent pas au collège précédent (collège B) / Sciences et technologies

Les deux sièges sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, possibilité de listes incomplètes sans panachage.

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	73
Nombre d'émargements	53
Nombre d'enveloppes de vote	53
Taux de participation	72,60%
Nombre de votes blancs	6
Nombre de suffrages valablement exprimés	47

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Une ambition renouvelée pour notre université	26 55,32%	1. BENOIT CAGNON	ELU
		2. SIMONA MANCINI	-
Nous Sommes l'Université [NSU]	21 44,68%	1. LUCILE MOLLET	ELU
		2. ARNAUD MENUET	-

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « Une ambition renouvelée pour notre université » présentée par Eric BLOND :

- CAGNON Benoît

Liste « Nous Sommes l'Université (NSU) » soutenue par SNESUP-FSU, CGT (Fercsup et SNTRS) et Sud-Solidaires :

- MOLLET Lucile

Article 8 : Collège des personnels habilités à diriger des recherches qui n'appartiennent pas au collège précédent (collège B) / Disciplines de santé

Le siège est attribué au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	1
Nombre d'émargements	1
Nombre d'enveloppes de vote	1
Taux de participation	100,00%
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	1

	Nbr de suffrages		Résultat
RAPHAEL SERREAU (Une ambition renouvelée pour notre université)	1	100,00%	ELU

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « Une ambition renouvelée pour notre université » présentée par Eric BLOND :

- SERREAU Raphaël

Article 9 : Collège des personnels pourvus d'un doctorat n'appartenant pas aux collèges précédents (collège C) / Disciplines juridiques, économiques et de gestion

Le siège est attribué au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	47
Nombre d'émargements	29
Nombre d'enveloppes de vote	29
Taux de participation	61,70%
Nombre de votes blancs	15
Nombre de suffrages valablement exprimés	14

	Nbr de suffrages		Résultat
FREDERIQUE LETORT (Une ambition renouvelée pour notre université - Liste présentée par Eric Blond)	14	100,00%	ELU

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « Une ambition renouvelée pour notre université » présentée par Eric BLOND :

➤ LETORT Frédérique

Article 10 : Collège des personnels pourvus d'un doctorat n'appartenant pas aux collèges précédents (collège C) / Lettres, sciences humaines et sociales

Le siège est attribué au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	79
Nombre d'émargements	61
Nombre d'enveloppes de vote	61
Taux de participation	77,21%
Nombre de votes blancs	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	60

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Nous Sommes l'Université [NSU]	47 78,33%	1. LAELIA VERON	ELU
Une ambition renouvelée pour notre université	13 21,67%	1. GAETAN PALKA	-

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « Nous sommes l'Université (NSU) » soutenue par SNESUP-FSU, CGT (Fercsup et SNTRS) et Sud-Solidaires :

- VERON Laélia

Article 11 : Collège des personnels pourvus d'un doctorat n'appartenant pas aux collèges précédents (collège C) / Sciences et technologies

Les quatre sièges sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, possibilité de listes incomplètes sans panachage.

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	270
Nombre d'émargements	151
Nombre d'enveloppes de vote	151
Taux de participation	55,92%
Nombre de votes blancs	26
Nombre de suffrages valablement exprimés	125

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Une ambition renouvelée pour notre université	79 63,20%	1. BARTHELEMY ASPE	ELU
		2. EMILIANE TAILLEBOIS	ELU
		3. BABACAR DIALLO	ELU
		4. VERONICA BELANDRIA DE MARFISI	-
Nous Sommes l'Université [NSU]	46 36,80%	1. SAWSSEN YOUSSEF	ELU
		2. MARTIN DELACOURT	-

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « Une ambition renouvelée pour notre université » présentée par Eric BLOND :

- ASPE Barthélémy
- TAILLEBOIS Emiliane
- DIALLO Babacar

Liste « Nous sommes l'Université (NSU) » soutenue par SNESUP-FSU, CGT (Fercsup et SNTRS) et Sud-Solidaires :

- YOUSSEF Sawsen

Article 12 : Collège des personnels pourvus d'un doctorat n'appartenant pas aux collèges précédents (collège C) / Disciplines de santé

Le siège est attribué au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	4
Nombre d'émargements	4
Nombre d'enveloppes de vote	4
Taux de participation	100,00%
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	4

	Nbr de suffrages		Résultat
ANNABELLE COUILLANDRE (Une ambition renouvelée pour notre université)	4	100,00%	ELU

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « Une ambition renouvelée pour notre université » présentée par Eric BLOND :

➤ COUILLANDRE Annabelle

Article 13 : Collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés n'appartenant pas aux collèges précédents (collège D)

Le siège est attribué au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	308
Nombre d'émargements	123
Nombre d'enveloppes de vote	123
Taux de participation	39,93%
Nombre de votes blancs	16
Nombre de suffrages valablement exprimés	107

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Une ambition renouvelée pour notre université	44 41,12%	1. FANNY DURVILLE	ELU
Nous Sommes l'Université [NSU]	39 36,45%	1. LAURENT HOMERIN	-
PNA : Proposer, Négocier, Avancer avec la CFDT	24 22,43%	1. ANNA DALEY	-

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « Une ambition renouvelée pour notre université » présentée par Eric BLOND :

- DURVILLE Fanny

Article 14 : Collège des ingénieurs et techniciens n'appartenant pas aux collèges précédents (collège E)

Les quatre sièges sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, possibilité de listes incomplètes sans panachage.

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	562
Nombre d'émargements	297
Nombre d'enveloppes de vote	297
Taux de participation	52,84%
Nombre de votes blancs	85
Nombre de suffrages valablement exprimés	212

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Une ambition renouvelée pour notre université	107 50,47%	1. MÉLIE HENault	ELU
		2. BENOIT CLAVIER	ELU
		3. VALERIE AUFRERE	-
		4. HERVE MEUDAL	-
PNA : Proposer, Négocier, Avancer avec la CFDT	105 49,53%	1. SOPHIE NICOURT	ELU
		2. OSCAR LACAYO	ELU

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « PNA : Proposer, Négocier, Avancer avec la CFDT » soutenue par la CFDT Education, Formation, Recherche Publiques :

- NICOURT Sophie
- LACAYO Oscar

Liste « Une ambition renouvelée pour notre université » présentée par Eric BLOND :

- HENault Mélie
- CLAVIER Benoît

Article 15 : Collège des autres personnels n'appartenant pas aux collèges précédents (collège F)

Les deux sièges sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, possibilité de listes incomplètes sans panachage.

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	414
Nombre d'émargements	209
Nombre d'enveloppes de vote	209
Taux de participation	50,48%
Nombre de votes blancs	149
Nombre de suffrages valablement exprimés	60

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Une ambition renouvelée pour notre université	60 100,00%	1. FRANCK CORMIER	ELU
		2. CHARLOTTE D'ALMEIDA	ELU

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « Une ambition renouvelée pour notre université » présentée par Eric BLOND :

- CORMIER Franck
- D'ALMEIDA Charlotte

Article 16 : En application de l'alinéa 1 de l'article L.719-1 du Code de l'Éducation : « A l'exception du président, nul ne peut siéger dans plus d'un conseil de l'université. » Dans l'hypothèse où un candidat est élu à plus d'un conseil central de l'université, le candidat sera prochainement invité à choisir dans quel conseil il souhaite siéger et à démissionner de son/ses autre(s) mandat(s).

Article 17 : Toutes contestations concernant la présente décision doivent être présentées à la commission de contrôle des opérations électorales, au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Elles doivent être adressées ou déposées par écrit au secrétariat de la commission de contrôle des opérations électorales – Château de la Source – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2 – qui en délivrera récépissé.

Tout électeur, le président de l'université ou le recteur de l'académie d'Orléans-Tours peuvent invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif d'Orléans.

Le recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle.

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle. Il statue dans un délai maximum de 2 mois.

Article 18 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Elle prendra toutes les mesures nécessaires pour diffuser l'information la plus large envers les électeurs.

Orléans, le 05 décembre 2024

Le Président de l'Université d'Orléans

A blue ink signature, appearing to be 'Eric Blond', written in a cursive style.

Éric BLOND

Décision classée au registre des actes administratifs de l'Université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.	Décision publiée sur le site internet de l'Université d'Orléans le : 05 décembre 2024 Transmis au Recteur le : 05 décembre 2024
--	--